

Réunion du 12 octobre 2017

P.V. n° 7

Présents : MM. CHARBONNIER – GIRAUD – BOESSO – RENAUT - SUAREZ.

Excusés : MM. GUIGNARD - GUIGUEN – PERRIN – DEL MOLINO.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE FRANCE

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 24 matches de ce tour.

Calendrier du 6^{ème} tour :

12 matches : 24 vainqueurs du 5^{ème} tour.

La Commission a procédé au tirage a été effectué à 15h30 dans les locaux de France Régions 3 à Bordeaux (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Merci à France Régions 3 pour la qualité de l'accueil.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017 à 15h00** ou le **SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul après prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

FORFAIT RECETTE PART LFNA : 100 € ou 30% de l'excédent si supérieur à 100 € (débités sur le compte du club).

Le club recevant conserve la totalité de la recette et ne règle rien sur place.

Le règlement des frais de déplacement du club visiteur, ainsi que la répartition de l'excédent ou du déficit, seront directement imputés sur les comptes des deux clubs par les services administratifs de la LFNA.

PRIX MINIMUM DES ENTREES : 5 €.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** ne s'applique plus (**DEUX PREMIERS TOURS SEULEMENT**).
Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer** au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).
Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 (le n° 16 étant impérativement donné au gardien remplaçant).

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 81 matches de ce tour.

Calendrier du 6^{ème} tour :

58 matches avec **81** vainqueurs du 5^{ème} tour + **35** entrants.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques puis le tirage est effectué dans les locaux du Centre Technique du Haillan (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Précision : c'est le club visiteur qui doit changer de maillots en cas de couleurs identiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017 à 15h00** ou le **SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A. des clubs recevants. Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

FORFAIT RECETTE PART LFNA : 30,00 € (débités sur le compte du club)

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Jusqu'aux 1/8^{èmes} de Finale inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.

COUPE DE FRANCE FEMININE

1^{er} Tour :

La Commission homologue les résultats des 19 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 20003644 . Cocarde de St-Laurent et Benon / A.S. Mazères Uzon Rontignon du 08/10/2017

Courriel de Cocarde de St-Laurent et Benon du 04/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Cocarde de St-Laurent et Benon** et dit l'A.S. Mazères Uzon Rontignon qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait à la Cocarde de St-Laurent et Benon.

Match n° 20003652 . U.A. Aigrefeuille / U.S. Migné-Auxances du 08/10/2017

Courriel de l'U.S. Migné-Auxances du 07/10/2017 à 18h36 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de U.S. Migné-Auxances** et dit l'U.A. Aigrefeuille qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait à l'U.S. Migné-Auxances.

Match n° 20003653 . Prigonrieux F.C. / C.R. Mansle du 08/10/2017

Courriel de Prigonrieux F.C. du 06/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Prigonrieux F.C.** et dit C.R. Mansle qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait à Prigonrieux F.C.

Calendrier du 2^{ème} tour :

12 matches avec 19 vainqueurs du 1^{er} tour + 5 exemptes.

La Commission a procédé à la constitution de **4** groupes géographiques puis le tirage a été effectué à 15h30 dans les locaux de France Régions 3 à Bordeaux (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Merci à France Régions 3 pour la qualité de l'accueil.

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 29 Octobre 2017 à 15h00.**

COUPE FEMININE NOUVELLE-AQUITAINE

1^{er} Tour :

La Commission homologue les résultats des 12 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 20060564 . U.E.S. Montmorillon . F.C. Fleuré . U.S. Vernonaise / C.A. St-Victurnien du 08/10/2017

Courriel du C.A. St-Victurnien du 07/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.A. St-Victurnien** et dit U.E.S. Montmorillon . F.C. Fleuré . U.S. Vernonaise qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait au C.A. St-Victurnien.

Match n° 20060568 . E.S. Canéjan / U.A. Cognac Football du 08/10/2017

Courriel de U.A. Cognac Football du 06/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de U.A. Cognac Football** et dit E.S. Canéjan qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait à U.A. Cognac Football.

Match n° 20060572 . U.S. Aillas Auros / Sud Gironde F.C. du 08/10/2017

Courriel de U.S. Aillas Auros du 02/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de U.S. Aillas Auros** et dit Sud Gironde F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait à U.S. Aillas Auros.

Calendrier du 2^{ème} tour :

15 matches avec 12 vainqueurs du 1^{er} tour + 18 exemptes.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques puis le tirage est effectué dans les locaux du Centre technique du Haillan (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 29 Octobre 2017 à 15h00**.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation**. Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés **aux moindres frais** par les C.D.A des clubs recevants et les arbitres assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!! LA REGLE DES REMPLACEES-REEMPLACANTES S'APPLIQUE.

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2 È SECTEUR SUD

Match n° **19590972** – Poule C – E.S. Eysinaise (2) / Stade Bordelais A.S.P.T.T. (2) du 01/10/2017

Courriel de l'E.S. Eysinaise du 29/09/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Eysinaise (2)**.

Amende de 51 euros pour forfait à l'E.S. Eysinaise (1^{er} forfait).

CHAMPIONNAT FEMININ U14-U17 A 8 - SECTEUR SUD

Poule A

- Suite au courriel du **C.O . Bassens** du 27/09/2017, informant de son **retrait dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts aux dates prévues au calendrier.
Frais de dossier de 45 euros au débit du C.O. Bassens.

Match n° **19991343** – Poule A – S.C. La Bastidienne / Stade Montois – E.S. Montoise du 30/09/2017
Match arrêté à la mi-temps suite à un manque de joueuses pour les locales (blessées).
Ce dossier a été transmis à la C.R. Litiges pour examen.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD